



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
MARDI 8 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

- ✓ Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juillet 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 8 juillet 2025, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.
- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Éric PERIAT.
- ✓ Absente ayant donné procuration : Céline OPPENDINGER à Michel NARDIN.
- ✓ Excusée : Pauline DONNA.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2025-24
ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention reçues.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

TIERS	Montant subvention 2025
Jeunes Sapeurs-pompiers	80€
Semons l'espoir	50€
École Petitefontaine	50€

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10 juillet 2025, et de la publication le 10 juillet 2025.

Le Maire,
Michel NARDIN

